

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 11 MARS 2025**

**Délibération n° 010 - 2025**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/02/2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19  
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER — Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET - Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

**Membres excusés avec un pouvoir** : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

**Membre absent** : Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

**Membres présents à la séance** : 14

**Membres excusés avec un pouvoir** : 3

**Membre absent** : 2

**Secrétaire de séance** : Christophe DESMARIS

**OBJET : BUDGET 2025**

Après présentation du projet de budget primitif 2025 (budget principal).

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé du Maire,**  
**Après en avoir débattu,**  
**A l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif de la manière suivante :

- En fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 3 203 677,57 €
- En investissement : budget en sur-équilibre de 170 015,25 €, soit 2 182 466,42 € de recettes et 2 012 451,17 € de dépenses, intégrant les reports.

**APPROUVE** l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les règles annoncées ci-dessus, pour l'année 2025, pour le Maire.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVEIL

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.



Le secrétaire de séance

Christophe DESMARIS